

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE  
DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE  
ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2024**

**CPA MAURICIE  
ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2024**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
CPA MAURICIE

*Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CPA MAURICIE (le « Comité »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

L'organisme tire des produits de cotisations patronales, ouvrières et artisanales dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la société et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits tirés des cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, de l'actif à court terme au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, et de l'actif net au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.



Trois-Rivières  
Le 16 juillet 2025

<sup>1</sup> Par Amélie Kègle, CPA auditrice

**ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT****Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

CPA MAURICIE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Subvention pour programme Compétences VÉ Mécanique véhicules lourds routiers	400 136 \$	314 319 \$
Subventions pour programmes DEP / ATE	512 267	744 250
Subvention pour Programme AEP / ATE mécanique VÉ	147 074	-
Subvention pour formation Aviseurs techniques (C.P.M.T.)	-	2 839
Subvention pour programme Compétences VÉ Mécanique automobile	36 500	74 743
Amendes et pénalités	1 071	-
Cotisations artisanales	35 995	25 861
Cotisations patronales et ouvrières	1 015 197	939 887
Revenus de formation	15 399	13 460
Intérêts sur placements	<u>242 970</u>	<u>190 019</u>
	<u>2 406 609</u>	<u>2 305 378</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration générale (annexe A)	823 731	664 825
Administration du décret (annexe B)	155 691	157 957
Administration de la propriété (annexe C)	31 745	22 051
Membres du comité (annexe D)	14 535	15 137
Programmes de formation (annexe E)	<u>1 060 594</u>	<u>940 279</u>
	<u>2 086 296</u>	<u>1 800 249</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>320 313</u></u> \$	<u><u>505 129</u></u> \$

CPA MAURICIE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

---

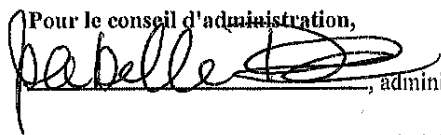
	Investi en immobilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	77 143 \$	1 217 366 \$	1 294 509 \$	789 380 \$
Excédent des produits sur les charges	(41 839)	362 152	320 313	505 129
Investis en immos	<u>322 579</u>	<u>(322 579)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>357 883 \$</u>	<u>1 256 939 \$</u>	<u>1 614 822 \$</u>	<u>1 294 509 \$</u>

## CPA MAURICIE

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 430 575 \$	1 179 476 \$
Placements (note 3)	3 247 000	3 350 000
Débiteurs (note 4)	280 595	208 241
Stocks	3 351	3 351
Subventions à recevoir	<u>1 217 528</u>	<u>821 731</u>
	6 179 049	5 562 799
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	295 871	75 473
ACTIF INCORPOREL (note 6)	62 011	1 668
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS (note 7)	<u>7 550</u>	<u>-</u>
	<u>6 544 481</u> \$	<u>5 639 940</u> \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	541 049 \$	287 516 \$
Subventions reportées	<u>4 388 610</u>	<u>4 057 915</u>
	<u>4 929 659</u>	<u>4 345 431</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	357 883	77 143
NON AFFECTÉ	<u>1 256 939</u>	<u>1 217 366</u>
	<u>1 614 822</u>	<u>1 294 509</u>
	<u>6 544 481</u> \$	<u>5 639 940</u> \$

Pour le conseil d'administration,  
  
 \_\_\_\_\_, administrateur  
 \_\_\_\_\_, administrateur

## CPA MAURICIE

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	320 313 \$	505 129 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	30 203	4 111
Amortissement des immobilisations incorporelles	<u>11 636</u>	<u>715</u>
	362 152	509 955
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(72 354)	(122 110)
Subventions à recevoir	(395 797)	(133 260)
Créditeurs	253 533	155 639
Subventions reportées	<u>330 695</u>	<u>2 878 547</u>
	<u>478 229</u>	<u>3 288 771</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placement	-	(3 000 000)
Encaissement de placement	103 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(250 999)	-
Acquisition d'actifs incorporels	(71 581)	-
Dépôt de Garantie	<u>(7 550)</u>	<u>-</u>
	<u>(227 130)</u>	<u>(3 000 000)</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	251 099	288 771
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>1 179 476</u>	<u>890 705</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u>1 430 575 \$</u>	<u>1 179 476 \$</u>

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

Le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie, constitué en vertu d'une convention collective (I.R.Q. chap. D-2), a pour mandat de surveiller et d'assurer l'application de décrets, de leurs modifications et de leurs renouvellements. C'est un organisme à but non lucratif exempt d'impôt sur les bénéfices.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Le Comité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel ainsi que les frais courus.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Le Comité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de formation sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes et pénalités et les intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

**VENTILATION DES CHARGES**

Le Comité présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction : Administration générale, Administration du décret (inspection), Administration - propriété, Membres du comité, Programmes de formation.

Les frais de salaires, les charges sociales et les frais de déplacements sont ventilés selon la clé de répartition suivante :

- les frais de salaires et les charges sociales : au prorata des heures travaillées pour chacun des types d'emplois
- les frais de déplacements : relié au type d'emploi et selon la fonction au sein du conseil d'administration.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Évaluation initiale et ultérieure*

Le Comité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations à recevoir, des remboursements de cours à recevoir et des intérêts à recevoir.

Les placements sont comptabilisés au coût.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le Comité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique du Comité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**STOCKS**

Les stocks sont évalués au moindre du coût (le prix payé plus les frais pour finaliser l'utilisation) et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

		Taux
Bâtisse		4 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %
Matériel et outillage		30 %
Matériel roulant		30 %
Mobilier et agencement		20 %
Stationnement		8 %
Système informatique		30 %

## ACTIF INCORPOREL

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIF À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 3. PLACEMENTS

	2024	2023
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 4,50 %, échéant en février 2025	247 000 \$	350 000 \$
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 5,65 %, échéant en mai 2025	2 000 000	2 000 000
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 4,00 %, échéant en avril 2025	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
	<u><u>3 247 000</u></u> \$	<u><u>3 350 000</u></u> \$

## CPA MAURICIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

## 4. DÉBITEURS

	2024	2023
Cotisations à recevoir	93 004 \$	91 494 \$
Intérêts à recevoir	98 681	98 981
Taxes à recevoir de l'État	<u>88 910</u>	<u>17 766</u>
	<u>280 595 \$</u>	<u>208 241 \$</u>

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	13 031 \$	-	13 031 \$	13 031 \$
Bâtisse	166 265	113 655	52 610	54 802
Améliorations locatives	63 178	6 318	56 860	-
Matériel et outillage	138 900	13 890	125 010	-
Matériel roulant	37 706	5 656	32 050	-
Mobilier et agencement	119 921	106 353	13 568	4 343
Stationnement	10 582	8 774	1 808	1 965
Système informatique	<u>131 159</u>	<u>130 225</u>	<u>934</u>	<u>1 332</u>
	<u>680 742 \$</u>	<u>384 871 \$</u>	<u>295 871 \$</u>	<u>75 473 \$</u>

## 6. ACTIF INCORPOREL

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	<u>212 682 \$</u>	<u>150 671 \$</u>	<u>62 011 \$</u>	<u>1 668 \$</u>

## 7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2024	2023
Dépôt de garantie	<u>7 550 \$</u>	<u>- \$</u>

CPA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	269 566 \$	47 710 \$
Frais courus	220 020	186 041
Retenues à la source à remettre à l'État	1 698	5 305
Salaires à payer	<u>49 765</u>	<u>48 460</u>
	<u>541 049 \$</u>	<u>287 516 \$</u>

9. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2024	2023
Subventions reportées au début	4 057 915 \$	547 403 \$
Subventions reçues	963 527	3 967 152
Subventions à recevoir à la fin	1 141 272	821 731
Subventions utilisées	(1 059 476)	(1 136 151)
Subventions remboursées	(1 476)	(85 714)
Subventions à recevoir au début	<u>(713 152)</u>	<u>(56 507)</u>
Subventions reportées à la fin	<u>4 388 610 \$</u>	<u>4 057 914 \$</u>

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 14 mai 2025, l'organisme a vendu un immeuble situé au 990, rue du Père-Daniel, Trois-rivières, pour un montant de 336 556 \$. Cette opération est survenue après la date de clôture de l'exercice et ne concerne pas les conditions existantes à cette date. Par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers. Toutefois, en raison de son importance, la direction a jugé approprié de divulguer cet événement.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Le Comité, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Comité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Comité est principalement lié aux cotisations à recevoir et aux remboursements de cours à recevoir.

Le Comité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le Comité n'exige généralement pas de caution.

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que le Comité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et ses subventions reportées.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le Comité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

## CPA MAURICIE

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
<b>ANNEXE A</b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
Salaires et avantages sociaux	550 154 \$	482 543 \$
Allocations de présence (membre)	2 100	-
Assurances	17 910	17 086
Dépenses du C.P.C.P.A.	59 907	59 612
Entente de services - informatique	66 339	23 755
Frais de bureau	14 328	11 961
Frais de communication	15 063	14 268
Frais de déplacements	14 606	8 378
Frais d'examens de qualification	5 190	3 082
Honoraires professionnels	10 225	24 733
Intérêts et frais bancaires	7 291	6 620
Loyer	20 573	-
Publicité et promotion	555	10 415
Amortissement des immobilisations incorporelles - logiciels	11 238	715
Amortissement des immobilisations corporelles - mobilier et agencement	27 854	1 087
Amortissement des immobilisations corporelles - système informatique	<u>398</u>	<u>570</u>
	<u>823 731 \$</u>	<u>664 825 \$</u>
<b>ANNEXE B</b>		
<b>ADMINISTRATION DU DÉCRET</b>		
Salaires et avantages sociaux	133 761 \$	135 988 \$
Frais de déplacements	<u>21 930</u>	<u>21 969</u>
	<u>155 691 \$</u>	<u>157 957 \$</u>
<b>ANNEXE C</b>		
<b>ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ</b>		
Entretien et réparations	18 296 \$	9 344 \$
Électricité et chauffage	4 846	4 224
Taxes et permis	6 254	6 029
Amortissement des immobilisations corporelles - bâtisse	2 192	2 283
Amortissement des immobilisations corporelles - stationnement	<u>157</u>	<u>171</u>
	<u>31 745 \$</u>	<u>22 051 \$</u>

CPA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

---

	2024	2023
<b>ANNEXE D</b>		
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>		
Allocations de présence	10 200 \$	10 500 \$
Frais de déplacements	<u>4 335</u>	<u>4 637</u>
	<u>14 535 \$</u>	<u>15 137 \$</u>

**ANNEXE E**

**PROGRAMMES DE FORMATION**

DEP/ATE Mécanique automobile	508 508 \$	473 149 \$
DEP/ATE Carrosserie	-	73 809
Programme Compétences VÉ - Mécanique automobile	38 658	83 596
Programme Compétences VÉ - Mécanique de véhicules lourds routiers	364 996	300 118
Réhaussement de métier	135 877	-
Cours non subventionnés	<u>12 555</u>	<u>9 607</u>
	<u>1 060 594 \$</u>	<u>940 279 \$</u>